

**DATE DE CONVOCATION**

30/09/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

30/09/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>21</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

**Absente non excusée**

Mme Isabelle PIERRE

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

---

**Délibération n° 24.10.07/02**

**Objet / Signature d’une charte éco-responsable avec le SYVEDAC**

---

---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la municipalité, soucieuse de son engagement en faveur du développement durable et de la réduction de son empreinte écologique, souhaite signer une charte éco-responsable en partenariat avec le SYVEDAC.

Monsieur le Maire rappelle que cette charte concerne trois sites stratégiques de la commune, à savoir :

- la mairie
- le groupe scolaire Louis Aragon
- les services techniques communaux

Il précise également que l’objectif de cette charte est de formaliser les engagements de la collectivité en matière de développement durable et de sensibiliser les habitants et les usagers des services publics aux enjeux environnementaux.

La charte prévoit des actions concrètes pour réduire l’impact environnemental des activités de la commune, notamment en matière de gestion des déchets, d’économies d’énergie et de promotion des pratiques éco-responsables.

Monsieur le Maire accueille par ailleurs Madame JACOB du SYVEDAC, porteur de ce projet, et lui laisse la parole pour une présentation synthétique du dispositif.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame JACOB du SYVEDAC, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer les engagements de la Ville de Giberville en matière de développement durable et de réduction de son empreinte écologique ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de sensibiliser les habitants et les usagers des services publics aux enjeux environnementaux ;

**CONSIDÉRANT** les engagements pris par la collectivité en matière de gestion des déchets, d'économies d'énergie et de promotion des pratiques éco-responsables ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de formaliser ces engagements par la signature d'une charte éco-responsable en partenariat avec le SYVEDAC ;

**APPROUVE** les termes de la charte éco-responsable en partenariat avec le SYVEDAC ;

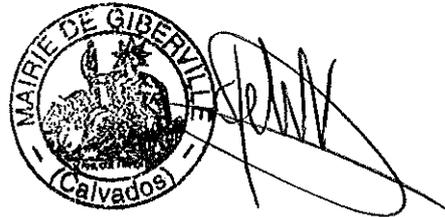
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la charte éco-responsable en partenariat avec le SYVEDAC ;

**PRÉCISE** que les charges financières éventuelles liées à la mise en œuvre de la charte éco-responsable seront inscrites au budget de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024